

AU/31/1.1.3/20230421/60

Objet : Marché de service pour la maintenance de défibrillateurs

**Le Maire de MONTEUX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-8 ;

**CONSIDERANT** que la Commune est dotée de dix-huit défibrillateurs entièrement automatiques de marque Zoll modèle AED+ ;

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de veiller en permanence au bon fonctionnement des installations des défibrillateurs et à leur mise en service après utilisation,

#### DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est : la maintenance préventive et curative des défibrillateurs de la Commune ;
- avec la société PREVIMED, 92B Chemin des Emeries, 13580 La Fare Les Olivers,
- pour un montant total de 2 214,00 € TTC par an.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 21 avril 2023

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 27.04.2023

Affiché le : 27.04.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX